



**Contrat de licence
& Conditions générales**

Les concédants :

La Maison du Tourisme de Gaume &
Le Parc naturel de Gaume ;

Le licencié :

.....
..... ;

Adhérent à la marque :

Gaume Terroir Créatif ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la licence est concédée pour l'usage de la marque Gaume Terroir Créatif.

Article 2. Objectif

Cette marque a pour spécificité d'être utilisée par de nombreux acteurs gaumais favorisant le développement et la renommée de la Gaume, autour d'un même visuel.

Article 3 . Territoire

La licence est concédée pour l'ensemble du territoire couvert par la marque, à savoir les onze communes composant la Gaume : Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvrois, Saint-Léger, Tintigny et Virton, comprenant également une partie des communes d'Aubange et de Habay.

Article 4. Adhésion

Par la présente, le concédant octroie, à titre gratuit, au licencié qui l'accepte, la licence non exclusive d'utilisation de la marque pour promouvoir son image et celle de ses services et activités envers ses membres, adhérents, clients et partenaires.

Cette licence comprend le droit d'apposer et de reproduire les éléments graphiques de la marque pour désigner des services, offres et éléments de communication en lien direct avec la Gaume. Le licencié est donc autorisé à utiliser la marque sur l'ensemble de ses supports de communication dans un souci de valorisation de la Gaume et dans le respect des valeurs de la marque, soit la douceur, la féérie, la créativité, la gourmandise, la chaleur et le caractère.

Article 5. Conditions d'utilisation

La marque est dotée d'une charte graphique qui explique comment utiliser la marque de manière cohérente et efficace. Les conditions générales d'utilisation suivent le contrat de licence.

Article 6. Obligations du concédant

Le concédant s'engage à respecter l'exploitation concédée au licencié, dans le respect des dispositions du contrat de licence ainsi que des conditions générales d'utilisation.

La licence est consentie sans autre garantie que celle du fait personnel du concédant et de l'existence matérielle de la marque.

Le concédant remet ce jour au licencié, qui le reconnaît, tout le matériel graphique nécessaire pour utiliser la marque.

Article 7. Obligations du licencié

Le licencié doit exploiter la marque dans le respect de la charte graphique, des dispositions du contrat de licence ainsi que des conditions générales d'utilisation.

Le licencié s'engage à contribuer à la promotion positive de la Gaume au travers de son activité, notamment par l'utilisation des éléments graphiques de la marque.

Le licencié consent à faire partie d'un réseau d'adhérents avec qui il partage des valeurs communes, en accordant une préférence aux circuits courts et aux partenariats bénéfiques pour toutes les parties. L'objectif étant de favoriser un développement économique local d'une région rurale.

Le licencié s'engage à exploiter la marque uniquement sous la forme sous laquelle elle est présentée dans la charte graphique.

Le licencié doit être établi sur le territoire couvert par la marque.

Le licencié s'engage à respecter et promouvoir les valeurs portées par la marque.

Le licencié s'engage à être en règle avec la législation applicable et les réglementations en vigueur.

Article 8. Cession de la licence

La licence est consentie à titre strictement personnel. Le licencié n'est pas autorisé à consentir de sous licence, à céder ou transférer la licence, totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux, à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement.

Article 9. Durée

La présente licence est conclue pour une période de cinq ans et prend effet au jour de la signature du présent acte. À l'issue de cette période de cinq ans, la présente licence se prolongera entre les deux parties, par période de trois ans, sauf résiliation par le licencié ou le concédant, par lettre recommandée avec avis de réception, maximum trois mois avant l'échéance contractuelle.

Fait en deux (2) exemplaires, un pour chacune des parties ;

Fait à, le

**Pour la Maison du Tourisme de Gaume et /ou le Parc naturel de Gaume
(Signature)**

**Pour le licencié adhérent à la marque
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)**

A. Définition

Gaume Terroir Créatif désigne la marque. Les conditions générales d'utilisation désignent les présentes conditions générales d'utilisation de la marque.

B. Adhésion

Pour utiliser la marque et bénéficier d'autres avantages, il est nécessaire de remplir le formulaire de demande d'adhésion sur le site : <https://www.gaume-terroir.be/devenir-adherent/>

Lors de sa demande d'adhésion, l'utilisateur s'engage à fournir des informations véridiques, exactes, à jour et complètes sur son identité, son entreprise ou organisme et ses activités.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, périmées, incomplètes, trompeuses ou de nature à induire en erreur, la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume pourront mettre fin au droit d'utilisation de la charte graphique et aux avantages octroyés aux adhérents. Lors de l'acceptation de la demande d'adhésion, le propriétaire accorde une licence.

Cas particulier : si vous êtes propriétaire d'un hébergement touristique et désirez bénéficier de la promotion de votre établissement adhérent à la marque dans la brochure "Où séjourner en Gaume" de la Maison du Tourisme de Gaume, votre établissement doit être en possession d'une autorisation du Commissariat Général au Tourisme.

C. Conditions générales d'utilisation

L'utilisateur doit exploiter la marque de manière effective, sérieuse et loyale dans le cadre de son activité.

L'utilisateur doit exploiter la marque dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

L'utilisateur ne doit pas déposer ou faire déposer de marque, de nom de domaine, de dénomination sociale ou tout autre droit de propriété intellectuelle identique à la marque (cf. Propriété industrielle).

L'utilisateur ne prendra aucune initiative susceptible de porter atteinte à la marque, en particulier en la contestant.

Visuels autorisés

L'utilisateur doit exploiter la marque uniquement sous les formes autorisées par la charte graphique, mise à disposition gratuitement à l'utilisateur lors de la signature du contrat de licence le liant à la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume.

Modification des visuels

L'utilisateur ne peut effectuer aucune modification sur les visuels autorisés par la charte graphique sans l'autorisation des propriétaires de la marque.

Propriété industrielle

La marque reste la propriété de la Maison du Tourisme de Gaume et du Parc naturel de Gaume. La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume déclarent que la marque ne fait l'objet d'aucune cession, nantissement ou autre sûreté. La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume ont pour obligation de maintenir en vigueur la marque, et ce, à leurs frais, et notamment d'accomplir toutes les formalités de renouvellement et de protection. La marque partagée et l'ont déposée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle, numéro de dépôt : 1392896.

Durée

Les présentes conditions générales d'utilisation, et toutes modifications notifiées de celles-ci resteront en vigueur pendant aussi longtemps que l'utilisateur exploitera la marque.

Résiliation

La licence de la marque pourra être résiliée par la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume notamment si l'utilisateur ne respecte pas les obligations prescrites par le contrat de licence et les présentes conditions générales d'utilisation.

La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume pourront de plein droit, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception d'exécuter l'obligation concernée, restée infructueuse suivant un délai de quinze jours à compter de la réception de la réclamation par le licencié, mettre fin au présent contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation sera effective à la date de la réception par le licencié de cette seconde lettre recommandée.

Chacune des parties pourra mettre fin au contrat de licence de la marque avec un préavis de trois mois. Cette résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et prendra effet trois mois après la date de réception.

Dans tous les cas de cessation des effets de la licence, pour quelque cause que ce soit, le licencié ne sera plus autorisé à utiliser la marque à compter de la date d'expiration de la licence.

Dans le cadre d'une mauvaise utilisation de la marque par l'utilisateur, celui-ci s'engage à détruire, dans le même délai, tout support matériel, notamment publicitaire ou commercial, sur lequel figurerait la marque.

Tout usage de tout ou partie de la marque par l'utilisateur après la fin de la licence, pour quelque raison que ce soit, donnera lieu au versement par l'utilisateur au concédant d'une indemnité annuelle de 5000 euros hors taxes, et ce, quelle que soit la nature ou l'étendue de cet usage, sans préjudice de toute action ou indemnisation des préjudices subis.

À l'expiration de la licence, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que toutes les obligations qui par nature perdurent au-delà de la date effective d'expiration continueront à lier les parties jusqu'à ce qu'elles soient exécutées. Il en est notamment ainsi des conséquences de la résiliation.

Litige avec un tiers

L'utilisateur devra aviser la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume dès qu'il sera lui-même informé de toute atteinte, contrefaçon ou présomption de contrefaçon de la marque, ainsi que fournir toute information qu'il pourra recueillir sur le sujet.

À cet égard l'utilisateur pourra agir seul, dans le cadre d'une action en contrefaçon relative à la marque ou d'une action en concurrence déloyale après information écrite et autorisation de la Maison du Tourisme de Gaume et du Parc naturel de Gaume. Dans ce cas, les frais et honoraires de procédure ainsi que les dommages et intérêts en résultant seront à la charge ou au profit de l'utilisateur.

L'utilisateur pourra également agir de manière conjointe avec la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume, auquel cas les frais et honoraires de procédure ainsi que les dommages et intérêts en résultant seront partagés par parts égales entre les parties.

Litige entre les parties

Les parties s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts aux fins de permettre un règlement à l'amiable à tout litige pouvant survenir entre eux et ainsi à signaler toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Tout litige auquel la présente convention pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera soumis, à défaut d'une résolution à l'amiable, au Tribunal de Commerce de Bruxelles. Il en va de même si le litige concerne le droit des marques.

Stipulations générales

Les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que le contrat de licence de la marque et la charte graphique de la marque constituent l'intégralité de la convention entre les parties relativement à leur objet. La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume sont libres de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que la charte graphique de la Marque Gaume afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, jurisprudentielle, éditoriale et/ ou technique et tiendront informer l'ensemble des adhérents des dernières modifications. En signant son contrat, le licencié de la marque accepte les présentes conditions générales d'utilisations.

Gaume Terroir Créatif

Gaume Terroir Créatif, c'est une marque avec un logo fédérateur à partager ! Elle mise sur les circuits courts, valorise les activités et produits gaumais et agrandit son réseau d'adhérents de jour en jour. Les amoureux de notre belle région sont invités à promouvoir d'une seule et même voix la Gaume, ce terroir créatif !

Contactez-nous

info@gaume-terroir.be

www.gaume-terroir.be



GAUME TERROIR CRÉATIF 2023

